



RÉGION ACADÉMIQUE
OCCITANIE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Rapport de jury

2020

Certification complémentaire

Mention « Danse »

CERTIFICATION COMPLEMENTAIRE, MENTION « DANSE » RAPPORT DU JURY - SESSION 2020 -

TEXTE DE REFERENCE

Note de service n° 2004-175 relative à l'attribution aux personnels enseignants des premier et second degrés relevant du MEN d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires. BOEN n°39 du 28 octobre 2004.

COMPOSITION DU JURY

Présidente du jury :

Marie-Françoise AUSSET IA IPR d'Education Physique et Sportive chargée du dossier danse pour l'académie de Toulouse.

Membres du jury :

Dominique BASAURI, professeure d'EPS, lycée Bellevue, Albi

Catherine FEYBESSE, CPD EPS, Conseillère Action Culturelle DSDEN 31

Yonnel DAVELOOSE, professeur d'EPS et de danse, chargé de l'enseignement de spécialité, lycée Saint-Sernin, Toulouse.

RESULTATS

Trois candidats inscrits (un du premier degré et deux du second degré), deux présents (second degré)

Admis : 0 Refusé : 2

Moyenne des notes : 08

CONSTATS

Lors de cette session, les candidats n'ont pas montré leur capacité à se décentrer suffisamment des expériences présentées. Malgré les questions posées par les membres du jury, les candidats ont eu des difficultés à :

- faire preuve d'une culture en danse approfondie qui leur permette d'accompagner les élèves dans une pratique riche et diversifiée,
- se projeter en tant qu'enseignant de spécialité art-danse au cycle terminal en proposant des choix pertinents, des mises en œuvres cohérentes autour d'une programmation structurée,
- faire des liens entre les œuvres et proposer un faisceau de connaissances qui témoignent d'une ouverture culturelle,
- faire preuve de connaissances liées à l'interaction avec les différents partenaires.

REMARQUES

Peuvent s'inscrire les personnels enseignants des premier et second degrés de l'enseignement public (titulaires, stagiaires ou contractuels employés par contrat à durée indéterminée), relevant du ministre chargé de l'éducation, et les maîtres contractuels et agréés ou les maîtres délégués employés par contrat à durée indéterminée des établissements d'enseignement privés sous contrat.

La certification complémentaire est un label « Enseignements artistiques » et non EPS.

A ce titre, elle concerne :

- les enseignants ayant reçu et acquis des connaissances spécifiques, à travers des formations de haut niveau.
- les enseignants capables de maîtriser les programmes Arts-Danse, de coordonner en conséquence les différents intervenants (travail interdisciplinaire au sein de l'établissement

et partenaires culturels) et d'assurer un enseignement au plan théorique (connaissances historiques, en histoire des arts ... permettant d'assurer l'encadrement de l'écrit et de l'oral), ainsi que d'assurer l'enseignement pratique de la chorégraphie (composition, interprétation, improvisation) conformément aux programmes Arts-Danse.

CONSEILS DE PREPARATION

Le candidat devra pouvoir :

- S'appuyer sur une expérience d'enseignement avec des implications dans des projets artistiques qui permettent une réflexion approfondie ainsi qu'une prise de distance réflexive réelle. Il s'agira alors de mettre en exergue une **mise en œuvre** concrète en lien avec la problématique de travail choisie.
- Montrer une connaissance des modalités de **mise en œuvre** d'un partenariat obligatoire engagé autour d'un projet artistique co-construit dont le professeur conserve la maîtrise. Il s'agira pour l'enseignant de connaître le fonctionnement du partenariat au plan institutionnel. Il est attendu également qu'il puisse présenter une expérience, sur le plan pédagogique, d'un partenariat avec une structure culturelle ou un artiste, en précisant sa place et son rôle.
- Démontrer une connaissance approfondie des programmes et des œuvres de l'enseignement de spécialité art-danse. Il s'agira pour l'enseignant de se projeter dans leur **mise en œuvre**, de proposer une articulation théorie-pratique : préciser ses choix et axes d'étude pour appréhender une œuvre.
- Témoigner d'une culture chorégraphique riche et maîtrisée. Il s'agira pour le candidat de pouvoir situer un chorégraphe dans son contexte socio-culturel, dans un rapport aux autres arts, une filiation, ...
- Au plan didactique, montrer une expertise dans la maîtrise des procédés chorégraphiques (un procédé, un chorégraphe, un exemple, des liens avec les autres arts) et des composantes du mouvement dansé, et ainsi être en capacité de permettre aux élèves de s'approprier la dimension « sensible » des pratiques artistiques.

Ces différents points restent les facteurs les plus discriminants pour accéder à la certification dans ce domaine artistique.

BIBLIOGRAPHIE (non exhaustive)

« Danser les arts », Annie THOMAS et Tizou PEREZ, Canopé - CRDP de Nantes, 2000.

« Danser en milieu scolaire » EPS Danse, Annie THOMAS et Tizou PEREZ, Canopé - CRDP de Nantes, 2001.

« Danser au lycée », [Philippe GUISGAND](#) et [Thierry TRIBALAT](#), L'harmattan, 2001.

« Poétique de la danse contemporaine », Laurence LOUPPE, Contredanse, 2004.

« D'un art à l'autre le corps lisière entre les arts » SCEREN CNDP, 2005.

« Histoires de gestes », ouvrage collectif sous la direction de Marie GLON et Isabelle LAUNAY, Actes Sud, 2012.

« Inventer la leçon de danse », regards croisés sur la transmission en milieux éducatifs, ouvrage collectif sous la direction de Marielle BRUN, édité par le CRDP de l'académie de Clermont-Ferrand en partenariat avec l'association Passeurs de danse, 2013.

TEXTES OFFICIELS CONCERNANT L'ENSEIGNEMENT DE SPECIALITE

- Programme de spécialité « d'ARTS » de première et de terminale générales, spécial n°2 du 13 février 2020 « danse » :
- Programme limitatif pour l'enseignement de spécialité de danse en classe terminale, NOR : MEN 2009187N, note de service du 27-04-2020 :

SITOGRAFIE

Pour enrichir la réflexion, des lectures d'articles et des vidéos sur le :

- [Site passeurs de danse](#)
- Site AEPS : [un exemple, West side Story, Chloe DUTHIL et Yann BEUDEART](#)

Pour approfondir la connaissance des œuvres et des artistes :

- [Site du Centre National de la Danse](#)
- [Numéridanse](#), plateforme multimédia de la danse (Data danse, Tadaam, ...)

Pour le Jury,
La présidente,
Marie-Françoise AUSSET, IA IPR EPS